



Département d'Eure-et-Loir  
 Communauté de communes des Portes euréennes d'Île-de-France commune de  
**VILLIERS-LE-MORHIER**  
 Plan local d'urbanisme  
 plan d'occupation des sols approuvé le 5 janvier 2001  
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018  
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018  
 Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018  
 La présidente, Françoise Ramond

**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
plan de zonage du bourg et des hameaux

Date : 16 juillet 2018 Phase : Arrêt projet Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° **4.3**  
 Agence GILSON & ASSOCIÉS  
 2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

**LÉGENDE DU ZONAGE**

- Limite de zone
- Ua Zone de bâti ancien
- Uaa Zone urbaine de moindre densité
- Ub Zone d'extension récente
- Uba Zone urbaine de moindre densité
- Ue Zone d'équipements collectifs
- Uh Zone urbaine des hameaux
- Uha Zone urbaine de moindre densité
- Ui Zone urbaine inondable (Eure et Drouette)
- Uia Zone urbaine inondable
- 1AU Secteur d'urbanisation future à dominante d'habitat
- A Zone d'activités agricoles
- N Zone naturelle
- Ni Secteur de camping
- Ne Secteur naturel d'équipements collectifs
- Nj Secteur de jardins

Secteur soumis à orientation d'aménagement  
 Espace boisé classé (articles L.113-1 et suivants)  
 Emplacement réservé  
 Éléments repérés au titre de l'article L.151-19 :  
 Éléments bâtis et mur Ensemble bâti  
 Secteur de point de vue  
 Éléments repérés au titre de l'article L.151-23 :  
 Ensemble paysager  
 Éléments, arbre, haie  
 Pour information :  
 Installation classée pour la protection de l'environnement

**Liste des emplacements réservés**

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Création de logements locatifs	820 m <sup>2</sup>	Commune

